



Dépêche n°553903
Le 16/01/2017
Par Marie-Pierre Vega

La région Paca coupe ses financements aux structures d'insertion des jeunes sous main de justice



Sur son site internet, Appel d'Aire met en images la suppression des financements de la région aux associations d'insertion des jeunes placés sous main de justice.
© Ernesto Izzo - Appel d'Aire

Depuis le 1er janvier 2017, les jeunes de 16 à 26 ans déscolarisés et placés sous-main de justice en Paca sont privés d'accompagnement, le conseil régional ayant brutalement arrêté de financer ce dispositif. "La priorité a été portée sur les dispositifs de formation permettant un accès direct à l'emploi", écrit la collectivité, dans un courrier daté du 22 décembre 2016, aux 14 opérateurs qui accueillent 450 jeunes par an. La convention Justice-Région, qui intègre ce dispositif

depuis 2010, confirme cette nouvelle orientation pour 2017. Le texte, voté par les élus régionaux le 16 décembre 2016, fixe à l'accompagnement des parcours d'insertion des objectifs de retour à l'emploi, conformément à la nouvelle ligne fixée par le président Christian Estrosi (LR) en matière de formation. "Nous ne sommes pas là pour faire de la mise à l'emploi", déplore Appel d'Aire, l'un des 14 opérateurs.

En décembre 2016, les 14 organismes d'insertion et de réinsertion sociale et professionnelle financés par le conseil régional Paca pour accompagner les jeunes déscolarisés placés sous main de justice ont appris brutalement que ce dispositif ne serait pas reconduit.

"La politique de formation de la région a évolué et le financement de certains dispositifs qui perduraient jusqu'alors a été supprimé. Ainsi, dans le cadre du dispositif Etaps-CJR (1), la convention cadre de partenariat 2013-2016 entre le conseil régional Paca et le ministère de la Justice arrivera à son terme le 31 décembre 2016. Ce dispositif spécifique ne sera plus financé par la région", écrit la collectivité dans un courrier daté du 22 décembre 2016.

UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT JUSTICE-RÉGION

Présentée aux élus régionaux le 16 décembre 2016 lors du vote du budget primitif, la nouvelle convention de partenariat Justice-Région pour 2017 réaffirme bien la nécessité de "lutter efficacement contre la récidive au travers du soutien de parcours d'insertion et de réinsertion sociale et professionnelle".



Mais la région réservera ses financements aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi : "actions d'orientation", "acquisition de compétences transférables", "validation d'acquis", "diplômes qualifiants", qui constituent "des vecteurs forts d'insertion", et "un gage sérieux de réinsertion", liste la convention.

MISE EN CONCURRENCE CLASSIQUE POUR LES 14 OPÉRATEURS

Ce choix a pour conséquence de faire perdre l'essentiel de leurs ressources aux 14 organismes de formation qui accompagnent les jeunes placés sous main de justice et sont financés depuis 2010 dans le cadre de cette convention. Appel d'Aire, une association basée dans le 13^e arrondissement de Marseille qui intègre chaque année environ 35 jeunes à des projets de design innovant, voit ainsi s'envoler 80 % de ses 170 000 euros de budget annuel.

Au final, sont menacés 14 structures, une soixantaine de salariés et 450 jeunes à l'année bénéficiant dans ce cadre d'une couverture sociale et d'une indemnité mensuelle (2). Interrogée par AEF, la région répond, par écrit, que les jeunes n'ayant pas terminé leur parcours de formation au 1er janvier 2017 seront "redirigés vers des Etaps qui accueillent tout type de publics". Comme elle l'avait fait avec les cinq centres régionaux de formation professionnelle dont elle avait dénoncé les conventions, elle invite les organismes de formation à "répondre aux appels d'offres de la région en 2017" dans le cadre d'une mise en concurrence classique.

UN SEUL CRITÈRE : LE RETOUR À L'EMPLOI

Pour justifier sa décision, la collectivité indique que, "sur la période 2014-2015, le bilan est sans appel : sur 500 jeunes entrés en formation, moins de la moitié était sous main de justice, et seuls 174 sont allés jusqu'au bout de leur formation ; 24 seulement ont poursuivi un parcours de formation, à peine 11 sont aujourd'hui en emploi, soit 2,2 %."

"Ce n'est pas sérieux !", en conclut la collectivité. "Le seul enjeu pour la région lorsqu'elle engage plusieurs centaines de milliers d'euros sur l'argent du contribuable, ce sont les résultats". Et d'avancer sa "seule exigence : efficacité dans la réinsertion et dans le retour à l'emploi". Comprendre : un taux de retour à l'emploi des stagiaires d'au moins 70 %, comme l'avait exposé Christian Estrosi, président (LR) du conseil régional Paca, en présentant sa politique en matière de formation.

UNE NÉCESSAIRE SOUPLESSE

Julien Acquaviva, directeur d'Appel d'Aire, qui s'apprête à fêter ses 20 ans, balaie ces arguments. "La convention exige qu'au moins la moitié de nos publics soient sous main de justice : pour notre part, nous sommes à 60 %. Par ailleurs, à nous seuls, sur deux ans, dix jeunes sont sortis en formation qualifiante ou en emploi."



Au-delà des chiffres, les structures défendent leur spécificité. "Nous ne sommes pas là pour faire de la mise à l'emploi", souligne Julien Acquaviva. "Ce dispositif, qui peut aller par dérogation jusqu'à deux ans de prise en charge, est fait pour durer dans le temps, être modulable à souhait. La souplesse qu'il offre est nécessaire."

DES STAGIAIRES "EN RUPTURE DE TOUT"

"Nous accueillons des stagiaires totalement déscolarisés, en rupture de tout, en aménagement de peine, sous bracelet électronique ou sortant de plusieurs années d'incarcération", poursuit-il. "J'en renvoie environ un tiers, parce que malgré nos efforts, ils ne respectent pas le cadre. Un tiers de ce tiers revient à un autre moment, et nous parvenons à progresser avec eux. C'est cela, la réalité."

Quelques jours après le retour des congés de Noël, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, qui n'a pas répondu à la demande d'entretien d'AEF, a "décidé de réactiver le statut de stagiaire jusqu'en mars 2017, au moins, ce qui laisse un peu de répit aux jeunes accompagnés et leur permettra de couvrir leurs frais de formation au cours de cette période de préavis", précise Julien Acquaviva. "Mais entre-temps, j'ai perdu plusieurs de mes 12 stagiaires", regrette-t-il.

Des financements en baisse

Environ deux tiers des financements de la convention Justice-région, soit 1,2 M€ (contre 1,46 M€ en 2016), sont consacrés à l'axe "accès au droit, à la justice et l'aide aux victimes", notamment d'attentats, comme l'année précédente. L'autre axe de la convention, qui porte sur "la prévention de la délinquance et la lutte contre la récidive par le soutien aux parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en errance éducative et des personnes placées sous-main de justice", est doté de 744 275 €, contre 777 000 € en 2016. Le montant total de la participation de la région à cette convention est en baisse (1,98 M€ en 2017, contre 2,24 M€ l'année précédente).

(1) Le dispositif Etaps (Espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs) du conseil régional Paca, créé par la précédente mandature (PS) s'adresse aux 16-25 ans, signataires d'un contrat d'accès à la qualification, non qualifiés et sans emploi. Il permet de bénéficier d'une formation de base. Ce dispositif est décliné spécifiquement pour les publics sous main de justice, et intégré à la Convention Justice-Région depuis 2010.

(2) L'indemnité est de 130 euros par mois pour les mineurs, 350 euros pour les majeurs.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aef.info afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuite.

Testez AEF